

# PLONGEON

Commission plongeon réunie le mercredi 20 mai 2020 en visioconférence

étaient présents : Anne BERTHIER, Sylvie CAILLET, Nadine LEMOINE, Céline ROUSTY, Jean-Luc MANAUDOU, Martin MONNIER, Frédéric PAROT, Maxime USCLAT.

## 1. Point sur la situation actuelle :

- a. Les plongeurs ont poursuivi un travail de PPG.  
Frédéric PAROT souhaiterait désormais pouvoir accéder à un gymnase et à une piscine...  
La piscine de Vaise ne réouvrira pas avant septembre 2020. Les travaux programmés (Désamiantage et changement de fenêtres ) vont reprendre en juin.
- b. Anne reste vigilante quant à l'ouverture du Carré d'eau pour les associations.
- c. PISCINE DE VAUGNERAY : Les travaux sont un peu au ralenti avec le COVID, il y a eu une semaine d'arrêt total. Pour l'instant, la réouverture est toujours programmée pour l'été 2021 (photos en fin de CR).

## 2. Point sur le CNAHN :

- a. **Première année de fonctionnement** : Le CNAHN doit comprendre au minimum quatre athlètes listés en ESPOIR à minima. Les quatre plongeurs du LPC sont tous sur la liste RELEVE.  
Les critères pour accéder à ces listes sont :
  - ✓ Une qualification aux Championnats du Monde Junior
  - ou
  - ✓ Une qualification aux championnats d'Europe Junior.

Avant le confinement la fédération cherchait à trouver une solution pour accueillir deux plongeurs supplémentaires pour alimenter le CNAHN mais le manque d'hébergement et le coût lié peut s'avérer être un frein à la venue de personnes extérieures à la région lyonnaise. Cela peut mettre en péril la fragile organisation du CNAHN. Il faudrait à minima que l'on puisse alimenter le CNAHN en renforçant la formation interne.

- b. **Le maintien de ce CNAHN** dépend aussi du versement des subventions par différentes entités qui vérifient que l'ensemble des conditions sont bien remplies.  
Pour l'ANS (9000€ cette saison) la subvention ne peut être versée que si 50% des athlètes sont listés et dont au moins 5 athlètes sont inscrits en liste RELEVE, d'où une réelle difficulté pour respecter ce quota minimal de plongeurs dans ce CNAHN.

- c. **Rencontre avec les élus de la Mairie de Lyon** : Dans le cadre de la Réunion de la mise en place du CNAHN, les doléances ont bien été notées mais depuis le COVID est là. Les élus rencontrés se basaient sur des projets qui leur étaient propres. Il sera sans doute nécessaire de rencontrer à nouveau les élus une fois les élections terminées.

### 3. Programme sportif :

- a. La mise à disposition des bassins est de plus en plus compliquée à obtenir. Il est primordial d'être raisonnable sur les demandes. Aujourd'hui le nombre de plongeurs est très faible, la fermeture du club de l'USOL accentue ce déficit. Il est donc important de ne pas exiger des créneaux horaires excessifs.
- b. En plus du PASS compétition et du championnat de Ligue, le CHALLENGE AVENIRS viendrait se greffer à cette organisation.

#### **CHALLENGE AVENIR PLONGEON :**

L'enfant pourra y participer sans avoir le Pass'compétition Plongeon (P)

Il devra disposer au moins d'une licence loisir.

Il pourrait être ouvert dans un premier temps aux nageurs de certains clubs de la Ligue, notamment ceux qui ont des plongeurs.

Ce challenge sera réservé pour les enfants nés en 2010 et avant.

Il obtiendra ce diplôme si, à l'issue de la phase des rencontres, il a réalisé dans les règles les différents ateliers proposés dans le circuit (à définir) au cours d'une réunion pour la saison 2020.2021 en raison du COVID puis de 1 ou 2 réunions les saisons suivantes.

A l'issue de ce Challenge Avenir l'enfant obtiendra son Pass compétition. Il pourra dès lors participer aux compétitions sous réserve qu'il ait une licence compétition.

Chaque fois qu'un plongeur satisfera à l'une des épreuves, elle sera enregistrée au niveau de la Ligue AURA.

Le jury de chaque réunion sera constitué au minimum d'un juge et d'un évaluateur ENF3 (P). Les plongeurs qui participeront aux Championnats de Ligue pourront aider à l'encadrement dans les différents ateliers.

Pour prétendre à s'inscrire dans le circuit d'obtention du Pass'compétition Plongeon, le plongeur devra impérativement attester de la réussite aux deux tests sous-jacents : Sauv'nage et Pass'sports de l'eau avant la fin de la saison sauf si le futur règlement ENF de la Fédération Française de Natation modifie cette règle.

Ce challenge permettra une simplification du parcours de l'enfant et une entrée plus précoce dans la compétition. Il participera au développement du plongeon, il aidera peut-être à constituer une masse plus importante à la base de notre pyramide si vertigineuse.

- c. Le championnat de ligue HIVER pourrait se dérouler à BOURG, le samedi 5 décembre 2020 de 7h30 à 15h30 ou 18h00 suivant le nombre de plongeurs. Une lettre de demande de mise à disposition sera envoyée par le Président de la Ligue. Il n'y aurait pas de CHALLENGE Avenir.
- d. Le championnat de ligue ETE pourrait se dérouler à LYON Vaise, le samedi 24 avril 2021 ou le samedi 22 mai 2021 de 7h30 à 18h00 suivant le nombre de plongeurs avec au programme le CHALLENGE Avenir. Une lettre de demande de mise à disposition sera envoyée par le Président de la Ligue.

Le Lyon Plongeon club effectuera le travail de saisie dans Diverecorder.

Contacts : [martin.monnier.mails@gmail.com](mailto:martin.monnier.mails@gmail.com)

- e. **Recyclage** : Il serait souhaitable que plusieurs juges de table prennent part aux préparations des compétitions et à l'enregistrement des engagements sur Diverecorder. Pensez à communiquer la date suffisamment en amont à l'ensemble des bénévoles susceptibles d'être formés ou de suivre une formation continue.

Même si le club de l'USOL a fermé ses portes pour les deux saisons à venir, Natacha TRAVERS : [natachatravert@yahoo.fr](mailto:natachatravert@yahoo.fr) et Nadine LEMOINE : [nlem26bab@gmail.com](mailto:nlem26bab@gmail.com) peuvent rester des personnes référentes en ce qui concerne l'utilisation de diverecorder.

#### 4. Stage de reprise fin août :

- a. Frédéric PAROT souhaiterait organiser un stage de reprise fin août. Il utiliserait une partie du financement alloué aux plongeurs dans le cadre de la politique d'accompagnement des clubs par la commission « Accès vers le haut niveau », du CNAHN et enfin, une partie serait également financée par la Ligue (Budget 2019.2020 : 2750€) et le comité du Rhône pour les plongeurs les plus jeunes (Budget 2019.2020).

Ce stage pourrait se dérouler à BOURG-en-BRESSE. Frédéric PAROT est chargé de détailler le contenu du stage et de réaliser des devis pour établir un budget prévisionnel.

#### 5. Budget prévisionnel 2020.2021

DATE	LIBELLE	DEPENSES	RECETTES
2020.2021	1 stage développement à l'étranger et / ou plusieurs mini-stages	- 3000,00 €	
	Médailles	-200,00 €	
	Repas officiels (Chpts, commissions)	-350,00 €	
	Engagements		600,00 €
	<b>TOTAL :</b>		<b>3450 €</b>

